

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PERIERS-SUR-LE-DAN
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Date de convocation
20/06/2017
Date d'affichage
20/06/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept juin à 19 heures,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur **Raymond PICARD, Maire.**

Présents : M. RIVOIRE Lionel, Mme NEUTRE Christiane, adjoints,
Messieurs : LE CARPENTIER Jacques, BERT Jean, BRUNEL Alain, LETELLIER Fabrice, MANTELET Michel, Fabien CAGNIARD

Mesdames : Mmes SICOT/MOZES Valérie, ZAJEWSZKI Jocelyne.

Absente excusée : Rachel MABIRE

Absents : Karine LEGRAND, Rudy RUFFEL, Francis LETELLIER.

Secrétaire de séance M. BRUNEL Alain.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 30 mai 2017) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Raymond PICARD, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.
Approbation du compte-rendu par l'assemblée à l'unanimité.

Délibération groupement de commandes permanent entre la communauté Urbaine Caen la Mer et la commune de Périers sur le Dan :

Afin d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation et, d'optimiser l'efficacité économique des achats, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Communauté Urbaine Caen la Mer, la ville de Caen, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Caen et la commune de Périers sur le Dan.

L'objet de ce groupement de commande consiste à accueillir les communes membres de la Communauté d'Agglomération et leurs satellites pour :

- L'acquisition d'équipements de protection individuelle (E.P.I) ;
- La location-entretien et prestation de nettoyage de vêtements de travail.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8 ;

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes permanent pour l'achat et l'équipement de protection individuelle, ainsi que pour la location entretien 'vêtements de travail' ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'approuver l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- 2) Précise que la coordination du groupement de commandes sera assuré par la Communauté Urbaine Caen la Mer ;
- 3) Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, tous les avenants à venir, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- 4) Autorise le coordonnateur des groupements de commandes à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement, les marchés concernés par ladite convention.

Vote (s) pour : 11

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Délibération Aide sociale :

Monsieur le Maire présente une demande d'aide financière pour le paiement d'un impayé de cantine scolaire et de scolarité concernant un enfant de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'accorder une aide financière exceptionnelle à la famille XX à hauteur de 250 € ;
- 2) De verser cette aide directement au groupement scolaire concerné.

Vote (s) pour : 11

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Délibération suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet 13h/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 10h/35^{ème} :

Suite à la mise en disponibilité d'un adjoint administratif Monsieur le Maire propose de supprimer le poste existant de 13h/semaine pour créer un poste à 10h/semaine ; cette réduction de temps se justifie par rapport aux tâches administratives attribuées à ce poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- 1) Supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet 13/ 35^{ème} ;
- 2) Créer en poste d'adjoint administratif à temps non complet 10/35^{ème} ;
- 3) Modifier en conséquence le tableau des emplois de la commune ;
- 4) Procéder à la publicité de cette création par le C.D.G14 ;
- 5) Prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

Vote (s) pour : 11

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Délibération départ d'un adjoint administratif :

L'adjoint administratif a demandé une mise en disponibilité pour raisons personnelles après quatre de services au sein de notre commune. Afin de remercier ses années passées au sein de la mairie, Monsieur le Maire propose de lui allouer une somme exceptionnelle de 672.97 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- 1) Verser une somme exceptionnelle de 672.97 € à l'adjoint administratif en remerciement de son travail effectué au sein de la commune.
- 2) Prévoir les crédits nécessaires au compte 6232.

Vote (s) pour : 11

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Point personnel communal : Monsieur le Maire expose les difficultés liées à l'arrêt maladie de Madame Caroline ROCTON et de l'impossibilité du C.D.G14 à proposer une secrétaire remplaçante pour pallier aux besoins du secrétariat.

La candidature de Madame Anita BOSSARD a été retenue pour le remplacement de Madame Carole MICHAULT dont le départ est fixé au 7 juillet prochain. Madame Anita BOSSARD prendra ses fonctions à compter du 1^{er} août. La difficulté qui se pose pour la commune réside dans le fait qu'aucune secrétaire ne sera présente pour assurer le secrétariat durant le mois de juillet. Pour rappel, Monsieur Yves DEGAGES part en congés d'été à compter du 21 juillet. La fermeture de la mairie pendant 15 jours sera à envisager si le poste en remplacement en C.D.D. pour pallier à l'arrêt maladie de la secrétaire principale n'est pas pourvu.

Poste de Monsieur Yves DEGAGES : La Mission Locale a été reçue à l'issue de ses 3 ans de stage. A compter du 1^{er} janvier 2017 est mis à la disposition par Caen la Mer pour les besoins de la commune. Par ailleurs un dossier de comblement de poste est en cours suite au départ en retraite de Monsieur Michel LOISON.

Point sur le choix de répartition du F.P.I.C : Le Conseil se détermine pour le droit commun.

Point P.L.U : Lors de la réunion publique en date du 22 juin dernier, aucune remarque particulière n'a été faite par les administrés présents. Concernant le terrain disponible le long du Londel qui présente une superficie de 1,4Ha, la Commune pourrait se positionner pour l'acquisition de 4000 m² à classer en zone NC à vocation ludique. Cela permettrait de revenir à une densité de 12 logements/Ha. Après la phase obligatoire de concertation des différents organismes, l'approbation du P.L.U devrait être validée courant du mois de juin 2018.

Point sur les travaux en cours ou à venir : Transformation du tennis en parking, éclairage de l'escalier du parking, téléphone de secours pour la salle, alimentation électrique du lave-vaisselle.

Elaboration du plan de circulation à valider en Conseil Municipal en septembre prochain.

Informations et questions diverses : Lors de la Saint Ouen, le 27 août prochain, il sera rendu hommage à Mme Elise CAGNIARD, 1^{ère} femme Maire de France.

Les nouveaux habitants seront accueillis conjointement avec le Comité des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21h30
Clos les jours, mois et an que susdits.



Le Maire,
Raymond PICARD